

19 - Délégation de Service Public - Gestion et organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse - Avenant programmatif 2012 avec Les Francas du Doubs - Participation financière de la Ville - Tarification des accueils de loisirs des Francas du Doubs

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le contrat de Délégation de Service Public signé avec l'association «Les Francas du Doubs» prévoit un avenant programmatif annuel qui présente les sessions des accueils de loisirs maternels, élémentaires et adolescents ainsi que les actions transversales à engager pour l'année 2012.

L'avenant annuel programmatif des activités de l'association des Francas du Doubs et ses propositions de tarifs sont présentés au Conseil Municipal.

1 - Programmation 2012

Dans le cadre des missions décrites à l'article 3 du contrat de Délégation, le Délégué mène des activités pour l'année 2012 en organisant des accueils de loisirs et de jeunes, des activités estivales spécifiques et des animations enfance jeunesse.

1.1 Les accueils de loisirs

La programmation d'ouverture des accueils de loisirs pour 2012 reste inchangée par rapport à 2011 (cf. avenant en annexe du présent rapport). Elle intègre la poursuite du transfert de l'accueil de loisirs maternel de Planoise «La Ritournelle» (en juillet) mutualisé avec l'AL élémentaire à Boichard (Tilleroyes).

Le nombre prévisionnel total de journées / enfants pour les accueils de loisirs et de jeunes en 2011 est fixé au minimum à 34 951 journées / enfants (en 2011 : 34 285 journées / enfants prévisionnelles).

Le nombre prévisionnel d'enfants différents inscrits reste de 1 650.

1.2 L'espace d'animation de Vital'Eté

L'espace d'accueil, d'informations et d'animations familles, à dominante culturelle et artistique est renouvelé, sur le site de Vital'Eté - La Malcombe (grandes vacances) dit l'espace «Arts et Création».

En 2012, l'association gèrera à nouveau directement l'ensemble des intervenants éducatifs, socioculturels et culturels de cet espace prévu du 10 juillet au 31 août 2012.

Le nombre prévisionnel total de journées / enfants pour ces activités en 2012 est fixé au minimum à 7 750 passages / enfants.

1.3 Les animations enfance et jeunesse

Dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public, la Collectivité charge le Délégué d'organiser ou de participer à des temps forts d'animation autour du thème des loisirs et de la citoyenneté et à des actions transversales initiées par la Collectivité.

Ces actions et animations sont au nombre prévisionnel de 10 par an (5 à l'initiative de la Collectivité ou organisées et co-organisées par elle, 5 à l'initiative du délégué ou organisées par lui). Le nombre prévisionnel total de journées / enfants cumulées pour ces actions en 2012 est fixé au minimum à 5 240 pour les dix actions.

Le Délégué compte organiser 5 actions prioritaires : le Carnaval de Planoise (en lien avec l'évènement «On sème»), la Fête du jeu, les Journées d'été inter-accueils de loisirs enfance jeunesse, le Village des droits de l'enfant et une animation le mercredi dans le cadre des Semaines d'Education contre le Racisme (défilé des couleurs, concours, théâtre).

5 actions prioritaires prévisionnelles seront organisées par la Collectivité : la Citadelle prend ses quartiers, la Semaine du Jeu, le Village Solidaire, Energie Jeune et Un été dans ma Ville.

Des collaborations d'actions existent également pour Anim'été Jeunes, le Concours International d'affiches «Agis pour tes droits», la Ludomobile, etc.

2 - Financement 2012

Le budget prévisionnel de la programmation du Délégué pour 2012 s'élève à 1 152 366 €.

Budget 2012	Accueils	Animations	Total
	1 047 096	78 270	1 152 366

Conformément à l'article 5-2 de la convention, la collectivité s'engage à verser une participation financière pour l'année 2012 d'un montant global de 708 730 €, soit une augmentation de 1 % par rapport à 2011 conformément aux orientations budgétaires de la Ville pour 2012, auquel s'ajoute une participation de 3 932 € pour les transports occasionnés par le transfert de l'ACCEM de Champagne à Boichard (Tilleroyes) et une participation de compensation de 4 110 € pour une mise en oeuvre d'un seul QF < 450 € (voir 3).

Récapitulatif de la participation	Proposé 2012
Accueils de Loisirs- Ville	381 400 €
+ Participation prévisionnelle PSEJ - CAF Contrat Enfance et Jeunesse	256 060 €
Sous-total Accueils de Loisirs	637 460 €
Animations enfance et jeunesse - Ville	71 270 €
Total	708 730 €

Versement

Fonctionnement	452 670 €
+ Participation prévisionnelle PSEJ - CAF (80 % année n + 20 % année n+1) <i>Délibération CEJ*</i>	256 060 €
Total	708 730 €

* La Ville s'engage à reverser les financements accordés par la CAF pour le Contrat Enfance et Jeunesse (PSEJ) pour les montants et objets qui seront indiqués dans les lettres de notification que ce partenaire adressera à la Ville.

Ce reversement donnera lieu à une délibération le 22 mars 2012 sur l'ensemble des actions CEJ.

La Ville apporte également une aide sous la forme de mise à disposition de locaux administratifs dans le nouvel espace Jean Moulin à Planoise, et d'animation dans tous les quartiers pour les accueils de loisirs.

Les informations en terme de valorisation de locaux (bilans et prévisions) seront transmises dès leur connaissance par courrier au délégué.

3 - Tarifs 2012

Conformément aux dispositions du contrat de Délégation de Service Public, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la proposition de tarifs des accueils de loisirs et de jeunes ainsi que de la Ludothèque organisés par les Francas du Doubs sur la commune.

La Ville et les Francas du Doubs ont entamé un processus d'harmonisation de leurs tarifs respectifs appliqués dans les accueils de loisirs municipaux et les accueils de loisirs des Francas. Ainsi, les modalités de tarification des Francas (accueils de loisirs et ludothèque) évoluent par rapport à la convention de Délégation de Service Public.

La première étape consiste à établir un premier niveau de Quotient Familial (QF) commun et un tarif commun à ce QF : un QF < 450 € qui regroupe dorénavant les QF < 213 €, 213 € à 310 € et 310 € à 425 € pour un tarif unique de base (journée avec repas : 3,20 €).

D'autre part, tous les Quotients Familiaux retenus pour le calcul du tarif facturé à la famille, seront ceux calculés par la CAF qui incluent les revenus et les allocations, et non plus ceux issus du revenu fiscal.

Les autres tarifs appliqués pour l'année 2012 à compter du 1^{er} février 2012 sont proposés avec une augmentation de 1 %.

TARIFS 2012 applicables du 1/02/2012 au 1/02/2013

TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	Hors Agglo.
<	450 €	451 €	541 €	641 €	755 €	756 €
>						
ANNEE AVEC REPAS						
Allocataire avec BV	3,20	4,90	5,81	7,02	8,99	11,97
Allocataire sans BV	7,20	8,69	9,70	10,55	11,56	13,05
Non allocataire	10,20	11,21	11,87	12,57	13,53	19,59
TOUTE PERIODE SANS REPAS						
Allocataire avec BV	1,60	2,73	3,13	3,64	4,19	7,83
Allocataire sans BV	5,10	6,21	6,67	7,22	8,03	11,21
Non allocataire	8,10	8,64	9,09	9,54	10,25	15,96
DEMI-JOURNEE						
Allocataire avec BV	1,10	1,92	2,22	2,58	2,93	5,40
Allocataire sans BV	3,10	4,34	4,70	5,05	5,66	7,88
Non allocataire	6,10	6,06	6,36	6,72	7,17	11,16

TARIFS LUDOTHEQUE

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	Hors Agglo.
<	450 €	451 €	541 €	641 €	755 €	756 €
>						
DEMI-JOURNEE						
BV /GV/ Mercredi/Samedi						
Allocataire avec BV	0,75	0,96	1,16	1,36	1,67	1,97
Allocataire sans BV	2,00	2,22	2,42	2,68	2,93	3,23
Non allocataire	3,50	3,64	3,79	4,04	4,34	4,65

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la programmation 2012 des actions et animations de la Délégation de Service Public des Francas du Doubs.

- confirmer une participation de la Ville pour l'année 2012 (sous réserve des ajustements de fin d'année) d'un montant de 452 670 € à l'Association «Les Francas du Doubs», et de décider en conséquence du versement d'un premier acompte d'un montant de 90 534 €. En cas d'accord, la dépense sera prélevée au chapitre 65.422/6574 CS 47041.

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant programmatif annuel n° 1 pour 2012 avec l'Association «Les Francas du Doubs».

- adopter les tarifs journaliers proposés dans les accueils de loisirs et jeunes ainsi que la Ludothèque de la Délégation de Service Public des Francas du Doubs pour l'année 2012.

«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI, Mlle RONZI, Mme MICHEL, Mme FELLMANN et M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 2012.